



PAYS DU  
GÉVAUDAN  
LOZÈRE

Adresse de correspondance :  
PETR Pays du Gévaudan-Lozère  
830 av de la Méridienne  
ZA Ste Catherine - 48100 Marvejols  
Courriel : [contact@petr-gevaudan-lozere.fr](mailto:contact@petr-gevaudan-lozere.fr)  
Site internet : [www.pays-gevaudan-lozere.fr](http://www.pays-gevaudan-lozere.fr)

Département de la Lozère  
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL  
DU PAYS DU GEVAUDAN-LOZERE  
CONSEIL SYNDICAL

Délibération n° DE\_2021\_011

Objet : Vote du compte administratif complet - petr\_gevaudan

Séance du lundi 14 juin 2021

Date de la convocation: 08/06/2021

Membres en exercice : 17

Présents : 14

Votants : 13

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

**Présents :** Alain ASTRUC, Lionel BOUNIOL, Eve BREZET, Jean-Noel BRUGERON, Alain GUENNOU, Jean-Paul ITIER, Ludovic JAFFUEL, Raymonde JOUBERT, Noël LAFOURCADE, Martial MALIGES, Jean-Claude SALEIL, Francis SARTRE, Christine VALENTIN

**Représentés :**

**Excusés :** Bernard BASTIDE, Agnès BOUARD, Emmanuel CASTAN, Michèle CASTAN, Séverine CORNUT, Alain FARGES, Aymeric FELGEIROLLES, Denis GRAS, Christine HUGON, Jérémy PIC, Vincent REMISE, Pierre REY, Philippe ROCHOUX, David RODRIGUES, Joël ROUQUET, Samuel SOULIER, Christophe SUDRE, Michel THEROND

**Absents :** Jean-Claude CAYREL

**Secrétaire de séance :**

*L'an deux mille vingt-et-un et le quatorze juin à 10 heures 00, en application des articles L5741-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, L.5711-1, L.5210-1 à L.5212-34, et L2121-7 de ce même code, s'est réuni le conseil syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays du Gévaudan-Lozère.*

Le Conseil Communautaire réuni sous la présidence de SALEIL Jean-Claude délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par Le Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

I. Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

PREFECTURE DE MENDE  
Date de réception de l'AR: 12/07/2021  
048-200078343-20210614-DE\_2021\_011-DE

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		103 565.58	25 324.97		25 324.97	103 565.58
Opérations de l'exercice	386 993.15	427 475.56	3 998.56	36 842.08	390 991.71	464 317.64
<b>TOTAUX</b>	<b>386 993.15</b>	<b>531 041.14</b>	<b>29 323.53</b>	<b>36 842.08</b>	<b>416 316.68</b>	<b>567 883.22</b>
Résultat de clôture		144 047.99		7 518.55		151 566.54
				Restes à réaliser	1 121.00	
				Besoin/excédent de financement Total		150 445.54
				Pour mémoire : virement à la section d'investissement		9 203.00

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4. Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus,

5. Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

	au compte 1068 (recette d'investissement)
144 047.99	au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

Fait et délibéré MARVEJOLS, les jour, mois et an que dessus.

Certifié conforme,

A Marvejols, le 14 juin 2021

Jean-Claude SALEIL

Vice-président du PETR du Pays du Gévaudan-Lozère

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
le \_\_\_ / \_\_\_ / 20\_\_\_  
et publié ou notifié  
le \_\_\_ / \_\_\_ / 20\_\_\_